

Le Mont, le 11 octobre 2023

Décision du Conseil communal

Séance du lundi 9 octobre 2023

Conformément aux dispositions de l'article 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité informe les électeurs que le Conseil communal, dans sa séance du 9 octobre 2023, s'est prononcé sur les préavis suivants :

Préavis N° 12/2023 *Arrêté d'imposition 2024*
Préavis N° 13/2023 *Construction de collecteurs EU/EC 2023-2024*

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.


La vice-syndique
Nadège Longchamp

Au nom de la Municipalité




Le secrétaire
Sébastien Varrin

Avis affiché le 11 octobre 2023

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'art. 162, al. 1, lettres a et c de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ou la publication prévue à l'art. 162, aliéna 1, lettre b de la LEDP.

Séance du lundi 9 octobre 2023

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

Extrait du procès-verbal

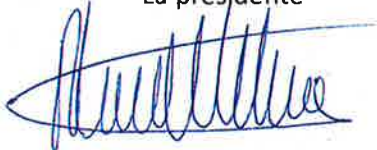
- Vu le préavis n° 12/2023 de la Municipalité du 21 août 2023 ;
- Oui les rapports de majorité et de minorité de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide :

- De baisser à 72% de l'impôt cantonal de base le point 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2024 ;
- De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2024 au même taux qu'en 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

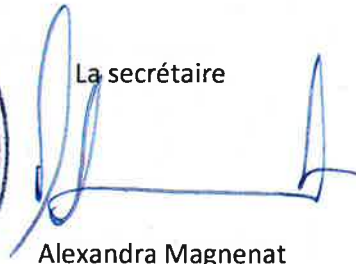
La présidente



Ariane Annen Devaud



La secrétaire



Alexandra Magnenat

Séance du lundi 9 octobre 2023

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 13/2023 de la Municipalité du 21 août 2023 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide :

- D'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de construction des nouveaux collecteurs EU/EC 2024- et de reconstruction de la chaussée des projets cités précédemment ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'200'000.- (HT) relatif aux travaux d'assainissement et un crédit de CHF 80'000.- (TTC) relatif aux autres travaux de génie civil ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement ;
- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires des collecteurs » 460.3311.01 et par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires des ouvrages de génie civil » 230.3311.00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

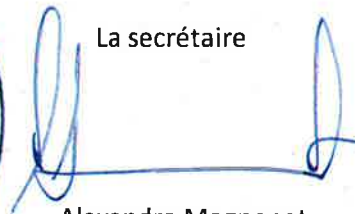
La présidente



Ariane Annen Devaud



La secrétaire



Alexandra Magnenat

Séance du lundi 9 octobre 2023

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

Extrait du procès-verbal

- Vu la réponse de la Municipalité du 21 août 2023 ;
- Oui le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide :

de prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer le postulat « *Face aux nouvelles problématiques parmi les enfants, élargir les préventions dans le cadre scolaire* ».

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente



Ariane Annen Devaud



La secrétaire



Alexandra Magnenat

Séance du lundi 9 octobre 2023

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

Extrait du procès-verbal


- Vu la réponse de la Municipalité du 21 août 2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide :


- de prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer le postulat « MontCoeur pour une meilleure sensibilisation aux gestes de réanimation et une formation à l'échelle communale » ;
- d'accepter que les montants présentés dans ce préavis soient portés au budget.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


La présidente



Ariane Annen Devaud



La secrétaire



Alexandra Magnenat